

Circulaire du ministre de l'Intérieur du 8 juillet 1998

Le ministre de l'Intérieur a rappelé, dans une circulaire adressée aux préfets, la nécessité de développer une politique de communication qui explique les motivations et les conséquences de l'action des préfetures et répond aux besoins d'information des citoyens et des médias.